



DOSSIER DE CANDIDATURE AUX CENTRES LABELLISES D'ENTRAINEMENT

L'objectif des CLE est d'offrir aux jeunes coureurs bretons prometteurs la formation sportive nécessaire pour produire les meilleurs résultats aux Championnats de France Espoir et accéder, dans de bonnes conditions, aux Centres d'Excellence Régionaux, première étape vers une carrière sportive haut niveau. Ils permettent de concilier la vie sportive et extra sportive en assurant le suivi du projet scolaire de chaque athlète. Ces structures sont chargées de l'entraînement, du suivi sur les compétitions, de la préparation physique, du respect du suivi médical et scolaire des jeunes coureurs.

Le CLE n'est pas une structure gérée uniquement par la ligue Bretagne de voile et ce sont bien les 3 étages de la structuration sportive qui fondent et organisent la totalité du dispositif des CLE :

- **Le CLUB :** En proposant des entraînements le mercredi et samedi et/ou dimanche dans le cadre de l'École de sport/Équipe de Club et en effectuant des suivis sur régates. Le club est dans certains cas associé à un établissement scolaire au travers d'une **Section Sportive Scolaire (SSS)** qui permet d'aménager un entraînement hebdomadaire de plus.
- **Le CDV :** En organisant et en finançant de nombreux regroupements les week-ends et en organisant et en finançant des suivis de régates.
- **La Ligue :** En organisant et en finançant des stages lors des vacances scolaires (3X5 jours sur la saison sportive). En organisant et en finançant les suivis des championnats de France Espoir. Elle coordonne le suivi médical obligatoire des CLE et en finance une partie.

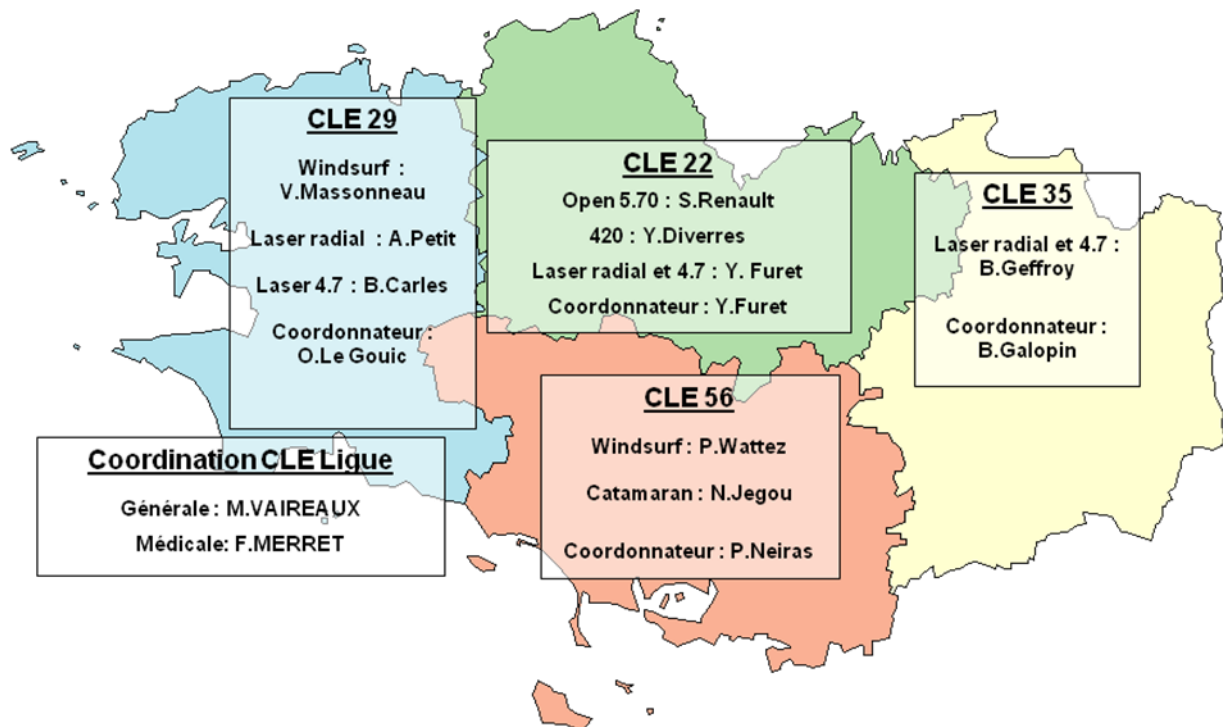
La structuration des CLE représente donc une collaboration entre ces différents acteurs qui financent, à chaque étage, une partie du programme sportif des coureurs inscrits en CLE.

La coordination de ces trois niveaux de pratique entre le club, le département et la ligue est assurée :

- D'abord par un entraîneur référent dans chaque série (voir répartition géographique ci-dessous)
- Ensuite par un coordonnateur départemental (voir répartition géographique ci-dessous)
- Enfin par la ligue pour la coordination générale et le suivi médical.

Pourquoi s'inscrire en CLE :

- Pour avoir un volume supplémentaire d'entraînement
- Pour avoir un accès facilité vers les structures du haut niveau (CER/CEN)



- 1- **OBJECTIF 1 : Apporter aux jeunes coureurs bretons une formation sportive à la compétition ayant pour objectif les championnats de France Espoir :**
 - a. Former des coureurs à la compétition en amont de la pratique de haut niveau.
 - b. Obtenir des podiums aux championnats de France Espoir.
 - c. Participer et terminer dans le premier tiers des championnats de France espoir.
- 2- **OBJECTIF 2 : Détecter les coureurs à potentiel dans le but de les orienter vers l'excellence sportive et stages nationaux de détection : centre d'excellence régional, bleuets...**
- 3- **Supports :** les séries des championnats de France Espoir : Open 5,7, Laser 4.7, Laser Radial, Catamaran SL16/HC16/15,5, 420 et 29er, Planche à voile Bic 293D.
- 4- **Effectifs :** 5 à 10 en solitaire ; 4 à 8 en double.
- 5- **Programme d'Entraînement :** 55 séances programmées :
 - a. Regroupement sous forme de stages régionaux : 3x5 jours = **15 séances organisées par la ligue.**
 - b. Regroupement sous forme de weekend : 10 (comprenant 2 séances) = **20 séances organisées par les CDV.**
 - c. Séances dans le cadre des **clubs d'origine : Une vingtaine.**



6- Programme de compétition : Entre 20 et 25 jours de programmés :

- a. 4 régates en autonomie sur le championnat départemental.
- b. Toutes les épreuves championnat de Bretagne. Suivi assuré par les CDV.
- c. 1 inter ligue en Bretagne. Suivi assuré par les CDV.
- d. 1 compétition nationale : championnat de France. Suivi assuré par la Ligue.

7- Suivi médical : Il est obligatoire de réaliser 1 visite médicale pour valider définitivement l'inscription au CLE : **Voir fiche médicale jointe au dossier d'inscription.**

- a. Procédure gratuite : faire remplir la fiche dans un centre agréé pour les CLE dans le 29 et dans le 56 :

29	Dr Gérard GARO	6 rue Felix Le Dantec	29200 BREST	02 98 33 53 40	gerard.garo@brest-metropole-oceane.fr
56	Dr Thierry CHARLAND, Dr Yves LAMBERT	27, rue Docteur Lettry B.P. 2233	56322 LORIENT cedex	02 97 64 98 95	c.medico-sportif@ch-bretagne-sud.fr

- b. Procédure subventionnée : (Prise en charge de la ligue de 15€ sur les 36,52€ sur présentation de la facture du médecin) faire remplir la fiche chez un docteur agréé par la ligue dans le 35 et le 22 :

35	Dr Denis LE GALL	1 Place du Manoir	35400 SAINT MALO	02 99 81 40 50	denis-legall@wanadoo.fr
22	Dr Louis-Georges BOULARD	3 rue des frères Merlin	22000 SAINT BRIEUC	02 96 61 73 54	lgboulard001@cegetel.rss.fr

- c. Procédure payante : faire remplir la fiche par son médecin de proximité titulaire d'un CES médecine du sport.

8- Préparation physique : 2 séances de préparation physique par semaine :

Participation à un autre sport dans un club, ou organisation de séance de préparation physique dans le cadre du club.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

Si vous êtes intéressés pour une inscription au CLE en 2012-2013 :

1. Remplir la fiche d'inscription (voir pages suivantes) **avant le 28/09/2012** et la renvoyer au Comité Départemental de Voile responsable du CLE désiré (voir carte des CLE ci-dessus).
2. La liste des coureurs admis sera établie et arrêtée 12/10/2012.
3. Si vous êtes admis, votre CDV vous informera de votre admission et vous devrez alors renvoyer **le contrat type fourni par votre CDV accompagné d'un droit d'inscription.**
4. Le suivi médical (à la fin du document) sera alors à effectuer **avant 26/10/2012. si c'est votre première inscription et avant le 31 janvier 2013 si vous renouvelez votre inscription.**



CENTRES LABELLISES D'ENTRAÎNEMENT

FICHE DE CANDIDATURE

CHOIX DE LA SERIE : _____

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL : _____ **MAIL :** _____ AGE : _____ ans

NE(E) LE : _____

RESPONSABLE LEGAL :

NOM : _____ PRENOM : _____

TEL : _____ **MAIL :** _____

SITUATION SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ou AUTRES :

Classe ou cursus actuellement suivie : _____

S'agit-il d'un redoublement ? OUI NON

Établissement fréquenté cette année (nom et adresse précise) : _____

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

N° LICENCE : _____ CLUB : _____ LIGUE : _____

PRESENTATION DE VOTRE PROJET :

Vos objectifs sportifs en 2012-2013 :

Vos objectifs scolaires, universitaires ou professionnels en 2011- 2012 :

VOTRE PRATIQUE VOILE

Saison	Nombre de séances voile par semaine	Nombre de jours de stage par an	Résultats remarquables en compétition
2010-2011			
2011-2012			

Signature du candidat**Signature des parents pour les mineurs**

A renvoyer **avant le 28/09/2012** au Comité Départemental de Voile responsable du CLE que vous désirez (voir carte des CLE au début du document) :

Structures	Responsables	E Mail	Adresse	Tél
CLE 29	Olivier LE GOUIC	Contact.brest@nautisme-finistere.com	CDV 29 1, rue de Kerbriant 29200 Brest	02 98 02 80 41 06 83 60 11 03
CLE 35	Boris GALOPIN	comite.voile35@wanadoo.fr	CDV 35 13 B AV du Cucillé 35065 Rennes	02 99 54 67 69 06 77 55 77 01
CLE 56	Philippe NEIRAS	philippe.neiras@wanadoo.fr	18 rue Alain Gerbault 56000 Vannes	06 08 89 25 31
CLE 22	Yvon FURET	contact@cdv22.com	CDV 22 Maison Dép des Sports 18, rue Pierre de Coubertin 22440 Ploufragan	02 96 76 25 41 06 70 62 05 24

PROCEDURE POUR LA VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE de CENTRE LABELLISE D'ENTRAINEMENT

1. Dates butoir et adresse d'envoi :

Si votre candidature au CLE a été retenue deux situations sont possibles :

- **si c'est votre PREMIERE inscription** vous devrez obligatoirement effectuer votre suivi médical **avant le 26/10/2012**. Renvoyez alors la fiche remplie en même temps que votre contrat type et vos droits d'inscription dans une enveloppe fermée à votre CDV (voir adresses des CDV dans le tableau ci-dessus).
- **si vous RENOUEVEZ votre inscription** vous devrez obligatoirement effectuer votre suivi médical **avant le 31 janvier 2013**. Renvoyez alors la fiche remplie à : Dr Gérard GARO, Centre de Médecine du Sport, 6 rue Felix Le Dantec, 29200 BREST.

2. Prise en charges des frais :

- a. Procédure gratuite : faire remplir la fiche dans un centre agréé pour les CLE dans le 29 et dans le 56 :

29	Dr Gérard GARO	6 rue Felix Le Dantec	29200 BREST	02 98 33 53 40	gerard.garo@brest-metropole-oceane.fr
56	Dr Thierry CHARLAND, Dr Yves LAMBERT	27, rue Docteur Lettry B.P. 2233	56322 LORIENT cedex	02 97 64 98 95	c.medico-sportif@ch-bretagne-sud.fr

- b. Procédure subventionnée : (Prise en charge de la ligue de 15€ sur les 36,52€ sur présentation de la facture du médecin) faire remplir la fiche chez un docteur agréé par la ligue dans le 35 et le 22 :

35	Dr Denis LE GALL	1 Place du Manoir	35400 SAINT MALO	02 99 81 40 50	denis-legall@wanadoo.fr
22	Dr Louis-Georges BOULARD	3 rue des frères Merlin	22000 SAINT BRIEUC	02 96 61 73 54	jgboulard001@cegetel.rss.fr

- c. Procédure payante : faire remplir la fiche par son médecin de proximité titulaire d'un CES médecine du sport.
-

Membres Inférieurs : Défauts d'axe (important à identifier chez les barreurs):

Hanche :

Genou :

Squelette jambier :

Cheville :

Rachis : anomalie (important à évaluer chez barreurs et planchistes)

- plan frontal :

- plan sagittal :

EXAMEN CARDIO PULMONAIRE

Auscultation Cardiaque :

PA :

ECG Repos :

Auscultation Pulmonaire :

Spirométrie (si effectuée) :

STT :

Le test consiste à réaliser un effort constant de 3 minutes (monter et descendre, 24 fois/minute) sur une marche (hauteur : 40 cm pour les hommes et 33 pour les femmes), suivi d'une récupération passive surveillée de 3 minutes.

La fréquence cardiaque est relevée avec un cardiofréquencemètre toutes les 5 secondes et la tension artérielle est prise avant l'effort, à la fin de l'effort puis toutes les minutes pendant la récupération.

	REPOS (Début)	ARRET	RECUPERATION	
			1 min	3 min
FC				
PA				

VUE

Vision des couleurs : (Echelle Ishihara)

Acuité visuelle sans correction: OD

OG

Acuité visuelle avec correction: OD

OG

Quotidien

Port de lunettes :

Port de Lentilles :

Pour la pratique voile

Port de lunettes :

Port de Lentilles :

CONCLUSIONS

- Non Contre Indication à la pratique de voile sportive en CLE sur (support)
- Avis d'un médecin responsable du suivi du centre d'entraînement.
- Contre-indication à la pratique de voile sportive en CLE.

Date :

Signature :

Cachet :